



Voici la Servante du Seigneur
qu'il me soit fait selon votre parole.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE
DE
N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Sur l'interdiction et la censure des livres

Cette importante constitution qui modifie l'ancienne législation de *l'index*, fait règle désormais sur ces matières. Elle mérite donc toute l'attention des catholiques.

DÉCRETS GÉNÉRAUX

TITRE Ier
De l'interdiction des livres

CHAPITRE Ier.

*De l'interdiction des livres des apostats, des hérétiques,
des schismatiques et d'autres écrivains.*

1. Tous les livres n'avant l'année 1600 les Souverains Pontifes ou les conciles œcuméniques ont condamnés, et qui ne sont pas désignés dans le nouvel Index, devront être regardés